



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°41-2018-07-011

PUBLIÉ LE 6 JUILLET 2018

# Sommaire

## **PREFECTURE PAIE**

- 41-2018-07-06-007 - Arrêté préfectoral du 6 juillet 2018 confiant à Mme Marie-Frédérique WHITLEY, directrice de cabinet du préfet de Loir-et-cher, la suppléance du sous-préfet de l'arrondissement de Vendôme (1 page) Page 3
- 41-2018-07-06-008 - Arrêté préfectoral du 6 juillet 2018 portant délégation de signature à Mme Christine DIACON, directrice régionale par intérim des affaires culturelles de la région Centre - Val de Loire (2 pages) Page 5
- 41-2018-06-01-028 - Décision du 1er juin 2018 de la Cour d'Appel d'Orléans portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages) Page 8

# PREFECTURE PAIE

41-2018-07-06-007

Arrêté préfectoral du 6 juillet 2018 confiant à Mme Marie-Frédérique WHITLEY, directrice de cabinet du préfet de Loir-et-cher, la suppléance du sous-préfet de l'arrondissement de Vendôme

PREFET DE LOIR-ET-CHER

**Arrêté préfectoral du - 6 JUIL. 2018**

confiant à Mme Marie-Frédérique WHITLEY,  
directrice de cabinet du préfet de Loir-et-Cher,  
la suppléance du sous-préfet de l'arrondissement de Vendôme

Le préfet de Loir-et-Cher,  
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du 24 juin 2016 portant nomination de M. Julien LE GOFF, administrateur civil, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher ;

Vu le décret du 24 août 2016 nommant M. André PIERRE-LOUIS, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Vendôme ;

Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Jean-Pierre CONDEMINÉ en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> août 2017 portant nomination de Mme Marie-Frédérique WHITLEY, administratrice civile, en qualité de sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de Loir-et-Cher ;

Vu la circulaire INTA1708864C du ministère de l'Intérieur en date du 28 mars 2017 relative à la délégation de signature des préfets,

Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2018-05-09-001 du 9 mai 2018 portant délégation de signature à M. André PIERRE-LOUIS, sous-préfet de Vendôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2017-12-22-004 du 22 décembre 2017 relatif à la suppléance du secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher ;

Considérant la période de congés de M. André PIERRE-LOUIS, sous-préfet de Vendôme, du 9 juillet 2018 au 31 juillet 2018 ;

ARRETE :

**Article 1** : Nonobstant les dispositions de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 9 mai 2018 susvisé auxquelles celles du présent article se substituent pendant la période mentionnée ci-après, la suppléance du sous-préfet de l'arrondissement de Vendôme est confiée à Mme Marie-Frédérique WHITLEY, directrice de cabinet du préfet de Loir-et-cher, du lundi 9 juillet 2018 au vendredi 27 juillet 2018 inclus.

**Article 2** : La délégation de signature accordée à M. André PIERRE-LOUIS par arrêté préfectoral du 9 mai 2018, susvisé, est attribuée, pendant la période mentionnée à l'article 1, à Mme Marie-Frédérique WHITLEY, dans les mêmes conditions de subdélégation.

**Article 3** : Le présent arrêté sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Blois, le - 6 JUIL. 2018

Le préfet,



Jean-Pierre CONDEMINÉ

# PREFECTURE PAIE

41-2018-07-06-008

Arrêté préfectoral du 6 juillet 2018 portant délégation de signature à Mme Christine DIACON, directrice régionale par intérim des affaires culturelles de la région Centre - Val de Loire

PREFET DE LOIR-ET-CHER

SECRETARIAT GENERAL

**ARRÊTÉ du - 6 JUIL. 2018**

**portant délégation de signature à Madame Christine DIACON,  
directrice régionale par intérim des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire**

Le préfet de Loir-et-Cher,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code du patrimoine ;  
Vu le code de l'environnement ;  
Vu le code de l'urbanisme ;  
Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;  
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;  
Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;  
Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;  
Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Jean-Pierre CONDEMINE préfet de Loir-et-Cher à compter du 21 novembre 2016 ;  
Vu l'arrêté du ministre de la culture du 15 juin 2018 désignant Mme Christine DIACON, attachée d'administration hors classe, directrice régionale adjointe des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire pour assurer l'intérim de directrice régionale des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;  
Vu l'ensemble des codes et textes régissant les matières dans lesquelles est appelé à s'exercer le pouvoir de signature conféré à Mme Christine DIACON, directrice régionale par intérim des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire ;  
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher,

## ARRÊTÉ

**Article 1er :** Délégation est donnée, pour le département de Loir-et-Cher, à Mme Christine DIACON, directrice régionale par intérim des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, à effet de signer, au nom du préfet de Loir-et-Cher et dans le cadre des missions dévolues à son service, les actes ci-après énumérés, y compris ceux pris suite à un recours gracieux :

.../...



1°) les décisions d'octroi et de refus des autorisations prises en application de l'article L.621-32 du code du patrimoine lorsqu'elles ne concernent pas des travaux pour lesquels le permis de construire, le permis de démolir, le permis d'aménager ou la déclaration préalable est nécessaire ;

2°) les décisions d'autorisations spéciales de travaux, en application des articles L.341-10 et R.341-10 du code de l'environnement .

Une copie des autorisations mentionnées aux 1° et 2° ci-dessus sera transmise à la préfecture de Loir-et-Cher.

**Article 2** : Sont exclus de la délégation de signature :

- les correspondances adressées aux ministres, aux parlementaires, au président et aux membres du conseil régional, au président et aux membres du conseil général, aux présidents des EPCI et aux maires des villes chefs-lieux de département, à l'exception de celles expressément visées dans le présent arrêté,
- les mémoires produits devant les juridictions de l'ordre administratif.

**Article 3** : En sa qualité de directrice régionale par intérim des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, Mme Christine DIACON peut, dans les conditions prévues à l'article 44-III du décret du 29 avril 2004 modifié, donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux attributions et compétences cités aux articles 1<sup>er</sup> et 2 du présent arrêté.

**Article 4** : Toutes dispositions antérieures sont abrogées.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6** : Le secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher, la directrice régionale par intérim des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher et notifié à Mme Christine DIACON.

Fait à Blois, le - 6 JUIL. 2018

Le préfet,



J.P. C. /  
Jean-Pierre CONDEMINÉ

# PREFECTURE PAIE

41-2018-06-01-028

Décision du 1er juin 2018 de la Cour d'Appel d'Orléans  
portant délégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire



MINISTERE DE LA JUSTICE  
COUR D'APPEL D'ORLEANS

DECISION DU 1<sup>er</sup> JUIN 2018 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

**La Première Présidente de la Cour d'Appel d'Orléans, le Procureur Général près ladite Cour,**

Vu le code de l'organisation judiciaire,

Vu la loi organique N° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique N°2005-779 du 12 juillet 2005,

Vu le décret N°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret N°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,

Vu le décret N°2007 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires,

Vu la convention de délégation de gestion entre la Cour d'Appel d'Orléans et la Cour d'Appel de Bourges en date du 10 décembre 2010,

Vu le décret du 16 novembre 2017 portant nomination de Madame Florence PEYBERNES aux fonctions de première présidente de la cour d'appel d'Orléans, procès verbal d'installation en date du 5 décembre 2017,

Vu le décret du 9 février 2012 portant nomination de Madame Martine CECCALDI aux fonctions de procureur général près la cour d'appel d'Orléans, procès verbal d'installation en date du 16 mars 2012

**ARRESENT :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnement secondaire en dépenses et en recettes exécutées par le pôle Chorus hébergé au SAR de la Cour d'Appel d'Orléans. Cette délégation de signature est également valable pour les actes du pôle Chorus exécutés en application de la délégation de gestion visée supra au profit de la cour d'Appel de Bourges.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

**Article 2 :**

La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmise aux comptables assignataires de la dépense de la Cour d'Appel d'Orléans hébergeant le pôle Chorus.

**Article 3 :**

La Première Présidente de la Cour d'Appel d'Orléans et le Procureur Général près ladite Cour sont chargés, conjointement, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la Cour et publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures du Loiret, du Loir et Cher, d'Indre et Loire, du Cher, de l'Indre et de la Nièvre.

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> juin 2018

Le Procureur Général







Martine CECCALDI

La Première Présidente



Florence PEYBERNES

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d'appel d'Orléans pour signer  
 Les actes d'ordonnement secondaires dans Chorus pour les programmes 101 et 166 :

NOM PRÉNOM	CORPS/ GRADE	FONCTIONS	ACTES	SPECIMEN DE SIGNATURE
Philippe CARIOU	Directeur Délégué À l'administration régionale De la justice	-Responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations. -Responsable des certifications de service fait. -Responsable des demandes de paiement. -Responsable des recettes. -Responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations. -Responsable des certifications de service fait. -Responsable des demandes de paiement. -Responsable des recettes.	-Tout acte de validation dans Chorus -Signature de bons de commande	
POINTEREAU Elsa	Chef du pôle Chorus (DSGJ)	-Responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations. -Responsable des certifications de service fait. -Responsable des demandes de paiement. -Responsable des recettes.	-Tout acte de validation dans Chorus -Signature de bons de commande	
GARCIA Thérèse	Responsable de la gestion budgétaire (DSGJ)	-Responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations. -Responsable des certifications de service fait. -Responsable des demandes de paiement	-Validation des engagements juridiques et des immobilisations. -Validation de la certification du service fait. -Validation des demandes de paiement. -Signature des bons de commande	
Christophe VEIRANO	Valideur (Secrétaire administratif)	-Responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations. -Responsable des certifications de service fait. -Responsable des demandes de paiement. -Responsable des recettes.	-Validation des engagements juridiques et des immobilisations. -Validation de la certification du service fait. -Validation des demandes de paiement. -Validation des recettes. -Signature des bons de commande	
Katty TABAR	Valideur (Secrétaire administratif)	-Responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations. -Responsable des certifications de service fait. -Responsable des demandes de paiement. -Responsable des recettes.	-Validation des engagements juridiques et des immobilisations. -Validation de la certification du service fait. -Validation des demandes de paiement. -Validation des recettes. -Signature des bons de commande	